

LE BILAN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2016-2017

Tel que stipulé par la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement 2016-2017 était composé de treize membres, douze votant soit six membres du personnel de l'école (enseignants, personnel de soutien, technicienne du service de garde et professionnelle) et six parents d'élèves dont un agissant à titre de président, plus un membre non-votant issu de la communauté. La direction a également assisté à toutes les rencontres.

Six séances régulières se sont déroulées à l'école de La Broquerie et une séance extraordinaire a été convoquée en début d'année pour permettre le transfert de surplus budgétaire. Les séances ordinaires ont été annoncées dans le courrier familial et le calendrier des rencontres a été publié sur le site web de l'école. En ce sens, l'objectif de publiciser les rencontres auprès des parents a été respecté.

Cette année, le conseil d'établissement a été sollicité dans quelques dossiers importants et sa voix a été entendue! Les membres du CÉ ont été assidus dans l'analyse du projet de changement du plan de répartition de la Commission scolaire des patriotes qui allait affecter particulièrement notre école. Nos recommandations afin de favoriser un meilleur équilibre et une stabilité aux élèves ont été retenues par la CSP. Le CÉ a également tenu à offrir aux parents une soirée d'information à ce sujet et fait circuler un sondage afin d'avoir un portrait représentatif de la clientèle de l'école. Le CÉ a de même proposé plusieurs mesures transitoires dans l'application du nouveau plan de répartition.

Les rencontres régulières ont servi à la gestion courante des activités de l'école. Les membres du Conseil d'établissement, tel que décrit dans leurs rôles et responsabilités, ont été informés et consultés. Après discussions et conformément aux pouvoirs qui leur sont conférés, ils ont adopté et approuvé plusieurs résolutions sur les sujets suivants :

- Règles de régie interne du CÉ (adoption) et du service de garde 2016-2017(approbation)
- Budget de fonctionnement du CÉ (adoption)
- Critères de sélection de la direction d'établissement (adoption)
- Procédure sur l'arrivée des élèves le matin (adoption)

- Transfert des surplus budgétaire (approbation)
- Activités éducatives complémentaires (approbation)
- Frais divers chargés aux parents (approbation)
- Convention de gestion et de réussite éducative (approbation)
- Grille matière- Grille-horaire 2017-2018 (approbation)
- Activités particulières du service de garde et lors des pédagogues (2017-2018)(approbation)
- Sondage aux dineurs (approbation)
- Allocation dédiée (approbation)
- Fournitures scolaires 2017-2018 (approbation)
- Code de vie 2017-2018 (approbation)
- Prévision budgétaires 2016-2017 (approbation)
- Rapport annuel du CÉ 2015-2016 (approbation)
- Activités diverses impliquant un changement d'horaire ou une sortie de l'école (approbation)
- Campagnes de financement 2017-2018 (approbation)

- Calendrier des séances et de travail du CÉ (information)
- Suivi budgétaire (information)
- Reconnaissance des commissaires (information)
- Travaux dans l'école et sa cours (information)
- Choix du traiteur (consultation)
- Organisation scolaire et utilisation des locaux 2017-2018 (information)

À la demande de parents, des discussions ont également eu lieu. Entre autre afin d'évaluer la possibilité et l'intérêt d'offrir l'anglais intensif au 3^{ème} cycle et d'ouvrir le service de garde hors du calendrier scolaire. Ce ne sont pas des demandes qui ont été retenues. Mais dans le cas de l'anglais, une demande a été faite d'analyser l'offre d'anglais accru dans les autres écoles de la CSP.

Le Conseil d'établissement s'est assuré que les documents ou projets soumis à son attention avaient été préparés avec rigueur et que tous les éléments importants avaient été considérés pour justifier les décisions prises par l'équipe-école. Plus particulièrement, dans le cas de l'approbation de la convention de gestion et de réussite éducative, le CÉ a

demandé une analyse qualitative des résultats avant de pouvoir juger des moyens mis en place pour l'atteinte des objectifs.

Le Conseil d'établissement de l'école De La Broquerie collabore étroitement avec la direction d'école et l'équipe-école afin d'assurer le meilleur encadrement des élèves sur les plans académique et parascolaire et ainsi leur fournir le meilleur environnement possible pour leur épanouissement. C'est dans cet esprit de collaboration que chacun des membres du CÉ est appelé à travailler pour l'intérêt de tous.

C'est encore avec enthousiasme que le Conseil d'établissement a soutenu plusieurs projets de l'OPP cette année. Que ce soit des projets de financement, de reconnaissance ou de nouvelles activités, la créativité de l'organisme de participation parentale est toujours appréciée et encouragée par le CÉ.

Soulignons en terminant que l'école de la Broquerie, pour la dix-septième année consécutive, a participé au réseau des écoles Vertes Brundtland. La recherche d'activités à caractère culturel et le souci d'intégrer tous les élèves à un milieu de vie agréable et respectueux des autres et de l'environnement demeurent un enjeu majeur dans l'organisation scolaire et pédagogique de l'école.

Isabelle Leyrolles
Présidente du Conseil d'établissement